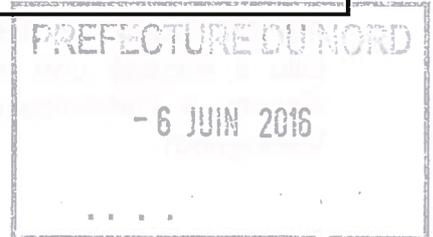


SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	---

Bureau du 13 mai 2016

Délibération du Bureau n°07-2016



Objet : DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION DE ZONES - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (VERLINGHEM)

Le vendredi treize mai deux mille seize à onze heures, le Bureau s'est réuni à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover à Lille - 2^{ème} étage), sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1^{er} Vice-Président.

Vice-présidents présents :

Michel BORREWATER, Marc-Philippe DAUBRESSE, Luc FOUTRY, Nicolas LEBAS

Convocation au Bureau du Comité syndical le : 28 avril 2016

Nombre de membres du Bureau : 7

Publiée le : 6 - JUIN 2016

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Par délibération en date du 19 juin 2015, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a engagé une procédure de remaniement du Plan Local d'Urbanisme afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone à urbaniser (AUDm) rue du Chemin Vert à Verlinghem.

Éléments de contexte :

La zone concerne une superficie de 1,72 hectares dont 0,65 ha déjà aménagés et accueillera un projet de logements (14 lots libres) articulée à la rue Arthur Rimbaud et de la rue du Chemin Vert.

Il s'agit de la deuxième phase de l'opération « Jardins de la Roseraie » qui, au total, concerne 90 logements (dont 29% de logements sociaux) sur 4,60 hectares, soit une densité globale de 19,6 logements à l'hectare pour l'opération.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a examiné le projet lors de sa séance du 17 mars 2016. Elle a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Décision prise :

Considérant que l'urbanisation envisagée :

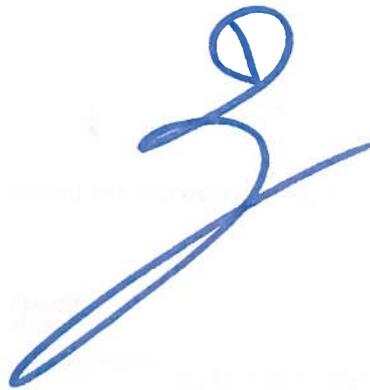
- ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,
- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace,
- ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,

les membres du Bureau du Comité syndical accordent la dérogation d'ouverture à l'urbanisation pour le projet de logement sur la commune de Verlinghem (déclaration de projet) en rappelant que l'enveloppe urbaine du compte foncier du projet de SCOT arrêté s'ouvre à partir du 1^{er} janvier 2015. Les choix récents de la commune seront retenus dans le cadre du compte foncier du SCOT défini pour les 20 ans à venir.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

La décision prise par le Bureau sera transmise au Président de la Métropole Européenne de Lille.

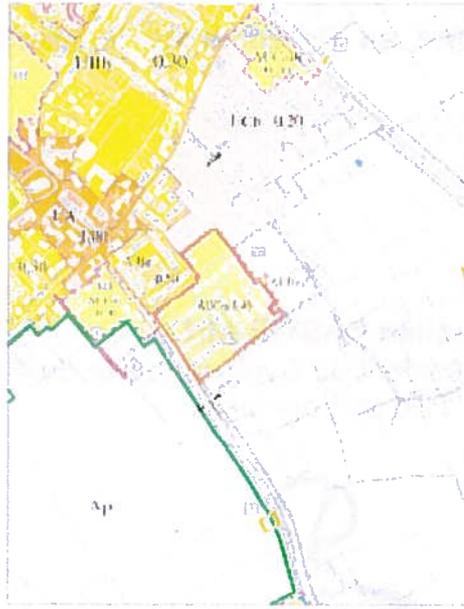
Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte du SCOT
de Lille Métropole

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

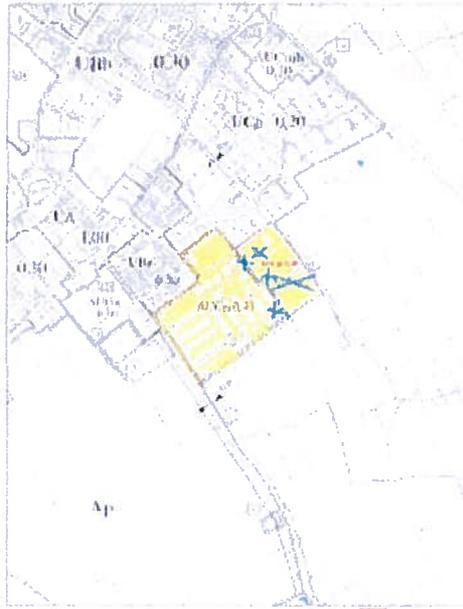
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLÉ

DECLARATION DE PROJET

DECLARATION DE PROJET



PROJET LOCAL D'URBANISME



VERLINGHEM

MÉTROPOLÉ

Projet d'adaptation du Plan Local d'Urbanisme © MEL

VERLINGHEM

Les Jardins de la Pléiade

opération - grand ensemble

secteur 1015



Plan masse de l'opération © Jardins de la Pléiade